

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS
17000 LA ROCHELLE
TEL : 05 46 41 34 65

CABINET CJO
23 RUE CHANZY
17300 ROCHEFORT

V/REF :

N/REF : 2000 B 195 / 2004-A-2240

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHELLE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 19/10/2004, SOUS LE NUMERO 2004-A-2240,

P.V. d'assemblée du 15/06/2004

Modification de la composition du conseil d'administration

CONCERNANT LA SOCIETE

A2 A SOFIA POITOU CHARENTES

Société anonyme
23 RUE PASCAL
17440 AYTRE

R.C.S. LA ROCHELLE 430 369 827 (2000 B 195)

FAIT A LA ROCHELLE LE 19/10/2004,

LE GREFFIER



A2A SOFIA POITOU-CHARENTES
Société anonyme au capital de 866 382 Euros
Siège social : 146 bd Emile Delmas - 17000 LA ROCHELLE
RCS LA ROCHELLE B 430 369 827

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2004

Le 15 Juin 2004, à 17 heures les actionnaires de la société SA A2A SOFIA POITOU CHARENTES se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique RUGEL, président du conseil d'administration.

M PIERRIN et M GILLEN, les deux actionnaires représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

M HUGHE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 864 462 actions sur les 866 382 ayant le droit de vote.

L'assemblée réunissant plus que le quorum du tiers requis par la loi est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur René BENETEAU, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est

Le président met à la disposition des actionnaires :

MR ES JP

FH

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- Rapport du conseil d'administration.
- Le texte des projets de résolutions.

Le président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés aux articles 168 de la loi et 135 du décret sur les sociétés commerciales, et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'assemblée, de même que la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Démission d'un administrateur
- Nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire
- Nomination d'un nouvel administrateur

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Enfin, la discussion est ouverte.

Après échange de vues, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Jacques PERRIN de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour.

MR ES JP

FH

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de la résolution qui précède décide de nommer Monsieur Eric GUILLEN demeurant 7 rue de la Chesnaie 17200 SAINT SULPICE DE ROYAN en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Pierre PERRIN, à compter de ce jour et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

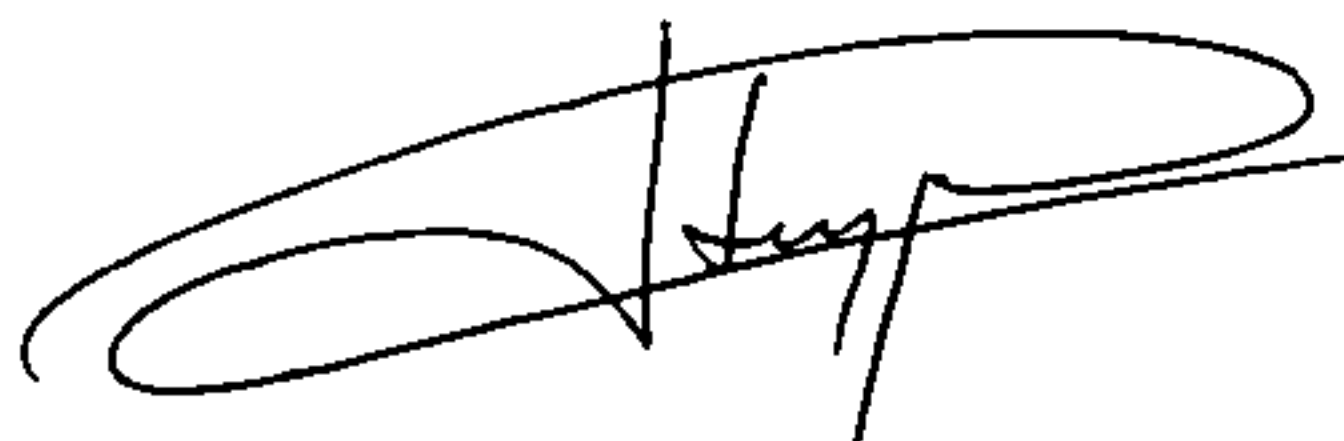
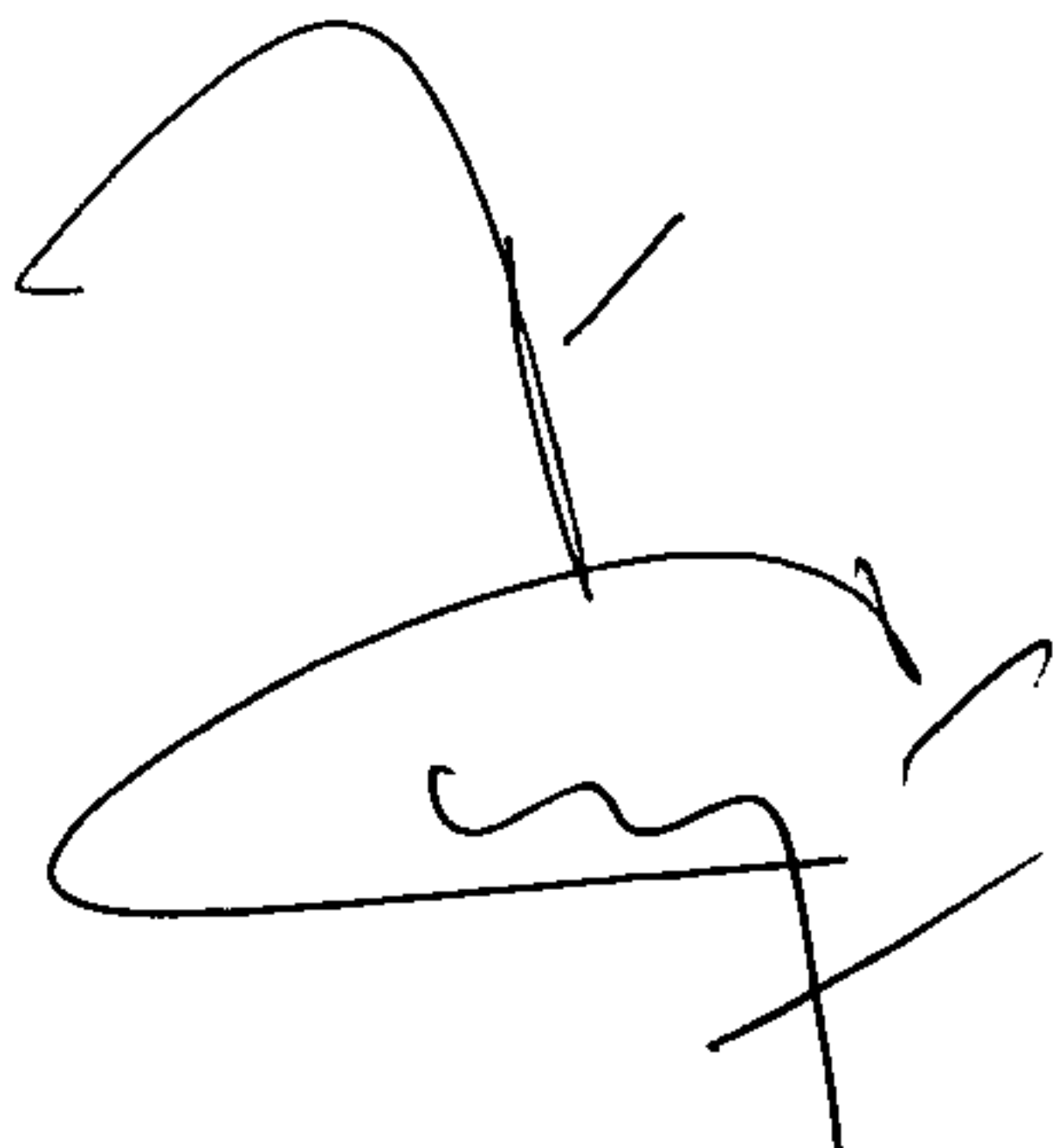
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Franck HUYGHE demeurant 8 M rue André Dulin LES BOUCHOLEURS 17340 CHATELAILLON à compter de ce jour et pour une durée de six années soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue dans l'année 2010 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.



NR 24

PH